

Extrait du Indymédia Lille

<http://lille.indymedia.org>

collectif sauvons '’université : appel a tous les enseignants-chercheurs

- contributions - non locales -

Date de mise en ligne : lundi 26 novembre 2007

Date de parution : 26 novembre 2007

Indymédia Lille

Collectif national des enseignants-chercheurs. À l'initiative d'enseignants de Paris 7 & Paris 8 et des auteurs de la tribune récemment publiée dans Le Monde sous le titre "Les présidents d'université ne parlent pas en notre nom", une réunion instituant une coordination nationale des enseignants-chercheurs opposés (au moins sur certains points) à la loi LRU a eu lieu samedi 24 novembre, réunissant des représentants d'une quinzaine d'universités de lettres & sciences humaines.

Son but est de soutenir à la mise en place d'une voix de la communauté des universitaires dans le débat autour de la loi LRU. Un site Internet a été mis en place, sous le nom "Sauvons l'Université".

Pour la semaine qui vient, le collectif propose la diffusion d'un appel (pétition à signer en ligne), et un programme d'action concerté notamment avec l'association "Sauvons la Recherche". Adresse url : <http://www.sauvonsluniversite.com/>

SAUVONS L'UNIVERSITE Collectif d'enseignants-chercheurs et chercheurs

QUI SOMMES-NOUS ? Ce collectif, créé le 24 novembre 2007, rassemble des chercheurs et enseignants-chercheurs rassemblés autour d'une tribune intitulée « Les présidents d'universités ne parlent pas en notre nom », écrite par des enseignants de Paris VIII, et parue dans Le Monde du 21 novembre 2007.

Il ne se veut représentatif d'aucun mouvement particulier. Son but est de soutenir à la mise en place d'une voix de la communauté des universitaires dans le débat autour de la loi LRU. . Celles et ceux qui avaient pu se rassembler à Paris le 24 novembre, malgré un appel diffusé très tardivement, provenaient des établissements suivants :

Université d'Aix-Marseille I (Mathieu Brunet) Université de Besançon (Marie-Pierre Gaviano) Université de Caen (Christian Del Vento) Université de Dijon (Laurence Giavarini) Université de Grenoble III (Christine Noille-Clauzade) Université d'Orléans (Silvère Menegaldo) Université de Paris I (Florence Audier, Jean Salem) Université de Paris III (Daniel Mouchard) Université de Paris IV (Jean-Charles Monferran, Annliese Nef) Université de ParisVI (Françoise Picard) Université de ParisVII (Gilles Pidard, Catherine Quiminal, Anny Dayan Rosenman, Jean-Pierre Vallat) Université de ParisVIII (Pierre Bayard, Jean-Louis Fournel, Bertrand Guillaume, Gérard Mairet, Eleni Varikas) Université de Paris IX (Clément Mouhot) Université de Rouen (Alexis Grémois) E.H.E.S.S. (Eliane Daphy) Pour nous contacter : postmaster@sauvonsluniversite.com

QUE DEMANDONS-NOUS ? NOS ACTIONS POUR LA SEMAINE DU 26.11.07 :

- 1 - Création d'un SITE INTERNET et mise en ligne d'une PETITION pour nous rassembler, nous mobiliser, et faire entendre notre voix (voir ci-après la reprise du texte in extenso) :

<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?rubrique2>

- 2 - Proposition d'une MOTION-TYPE à faire voter dans toutes les instances universitaires et qui explicite nos DEUX BUTS :

« Compte tenu de l'opposition d'une partie significative de la communauté universitaire à la loi « L.R.U. », le conseil XXX demande au gouvernement de suspendre immédiatement le calendrier d'application de la loi, et notamment celui de l'élection des nouveaux conseils dans les universités. Il demande également que s'ouvre une vaste

concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire. »

- 3 Mardi 27 novembre, participation aux manifestations contre la loi LRU :

« Dans le cadre de la manifestation contre la loi LRU, le collectif « Sauvons l'université » appellera à un rendez-vous, avec banderoles et pancartes, afin d'assurer la visibilité des chercheurs et enseignants-chercheurs dans le cortège. »

- 4 Jeudi 29 novembre, A.G. commune avec Sauvons La Recherche à Paris :

« 12h-14h, réunion, co-organisée avec S.L.R., à Paris VI, site de Jussieu (amphi à préciser). » TSVP

PETITION

Pour signer l'appel, veuillez nous envoyer un email à : postmaster@sauvonsluniversite.com en précisant : " Votre nom " Votre prénom et le cas échéant : " Votre statut " Votre discipline " Votre établissement de rattachement

La pétition est mise à jour chaque jour. Votre adresse e-mail n'y figurera pas.

Appel à la communauté universitaire

Les présidents d'université ne parlent pas en notre nom -Pour une université collégiale

Depuis le début du mouvement étudiant contre la loi réformant les universités, dite « loi Pécresse », il est frappant de constater à quel point est massivement présente, dans les témoignages recueillis par les journalistes, la parole des présidents d'université. Etant admis qu'une communauté universitaire comprend pour l'essentiel trois composantes (étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques), tout se passe comme si, pour connaître l'avis des deux dernières catégories, le seul avis des présidents d'université suffisait. Certes, ceux-ci sont élus parmi leurs pairs enseignants, mais la légitimité de l'élection n'en fait pas pour autant sur tous les sujets et à tout moment les uniques représentants des centaines d'enseignants et de membres du personnel de chaque université. Et ce d'autant moins que la loi en question est un curieux hybride d'idéologie néo-libérale et d'aspirations dominantes au sein de la CPU (Conférence des présidents d'université), qui ne datent pas de l'élection de Nicolas Sarkozy aspirations partagées par des présidents de bords politiques différents, la fonction tendant à transformer la personne. La CPU semble ainsi s'arroger un nouveau rôle en transformant une instance autrefois quasiment informelle en un véritable lobby aspirant à jouer le rôle de premier interlocuteur des ministères successifs. En montant en première ligne pour défendre la loi Pécresse, la CPU se présente comme principale garante des intérêts et de la liberté de la communauté universitaire alors qu'elle défend en réalité la seule autonomie des présidents d'établissements. En effet, si les risques que fait courir aux universités la nouvelle loi sont nombreux (paupérisation de certaines universités par l'introduction du budget global, désengagement financier de l'État, remise en cause des statuts de certains personnels par l'extension du domaine de la contractualisation, remise en question à terme du cadre des diplômes nationaux, développement d'une concurrence sauvage entre les universités et entre les disciplines, etc.), le principal d'entre eux - et le moins commenté - réside sans doute dans le renforcement des prérogatives présidentielles.

Pour comprendre les enjeux de cette affaire, il vaudrait mieux éviter de postuler un conflit caricatural opposant les modernes et dynamiques partisans de la réforme aux opposants archaïques, empêtrés dans l'immobilisme. Il convient en effet de rappeler que la nouvelle loi ne se justifie en rien par la nécessité de dépasser un régime

d'assemblée anarchique, qui interdirait les décisions claires. Avant même son vote, les institutions des universités françaises étaient déjà affectées par un fort tropisme « présidentieliste ». Les seules limites à ce pouvoir tenaient à ce qu'il allait de soi qu'un certain nombre de domaines ne relevaient pas du champ d'action du président, notamment pour le recrutement des enseignants, et que la responsabilité de la politique scientifique de l'établissement était largement partagée avec le Conseil Scientifique.

Ces fragiles garde-fous disparaissent avec la nouvelle loi et le champ des prérogatives des présidents s'accroît considérablement (y compris pour les recrutements d'enseignants). L'hyperprésidence constituerait-elle un nouveau modèle pour toutes les hiérarchies sociales et pour toutes les formes de gouvernance ? Quoi qu'il en soit, la loi LRU rend possible tout dépendra de la personne appelée à occuper ces fonctions : une forme de despotisme présidentiel dont on peut craindre qu'il ne soit pas toujours éclairé. Ce faisant, se développeront symétriquement, à des degrés inconnus jusqu'alors, une concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un nombre de personnes extrêmement limité et, partant, d'inévitables pratiques de clientélisme. La politique scientifique des établissements risque d'en être profondément affectée car nous aurons alors affaire à une nouvelle université où la possibilité d'un développement de tous les types de recherches sera soumise aux décisions des mêmes individus, pour le plus grand malheur de la pensée critique. La collégialité dans la vie et le gouvernement de l'université constitue, et a toujours constitué, le socle de l'institution universitaire : la préserver n'est pas une option mais la garantie d'un enseignement et d'une recherche libres, comme cela est le cas dans les meilleures universités du monde.

Les universitaires affirment que ce combat contre la loi votée en août dernier dans la précipitation est aussi le leur. Il est urgent que les organes de direction prennent clairement position contre elle. Il serait bon que les rares, semble-t-il, présidents qui ne veulent pas de ce surcroît de prérogatives et en mesurent les dangers le disent clairement. Il faut enfin que les enseignants et les membres du personnel s'organisent pour faire entendre leur voix et pour dire que les déclarations des présidents d'université ne traduisent pas ce que beaucoup d'entre nous pensent de cette loi. Bref, il faut faire savoir que certains ne parlent pas en notre nom, et dire que l'indispensable réforme des universités requiert une implication de tous les acteurs de la communauté universitaire, non le pouvoir sans partage d'une seule instance.

Cet appel trouve son origine dans une tribune publiée par le journal Le Monde le 20 novembre 2007.

Université d'Aix-Marseille I (Mathieu Brunet) Université de Besançon (Marie-Pierre Gaviano) Université de Caen (Christian Del Vento) Université de Dijon (Laurence Giavarini) Université de Grenoble III (Christine Noille-Clauzade) Université d'Orléans (Silvère Menegaldo) Université de Paris I (Florence Audier, Jean Salem) Université de Paris III (Daniel Mouchard) Université de Paris IV (Jean-Charles Monferran, Annliese Nef) Université de Paris VI (Françoise Picard) Université de Paris VII (Gilles Pidard, Catherine Quiminal, Anny Dayan Rosenman, Jean-Pierre Vallat) Université de Paris VIII (Pierre Bayard, Jean-Louis Fournel, Bertrand Guillaume, Gérard Mairet, Eleni Varikas) Université de Paris IX (Clément Mouhot) Université de Rouen (Alexis Grémois) E.H.E.S.S. (Eliane Daphy)